REPUBLIQUE DU BURUNDI

CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 243 DU 14 DECEMBRE 2017 PORTANT NOMINATION D'UN ATTACHE DE SECURITE AUPRES DE L'AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI A LA HAYE AU PAYS-BAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi Organique n°1/03 du 2017 février 2017 portant Missions, Organisation, Composition et des Fonctionnement de la Police Nationale du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques et des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/18 du 31 décembre 2010 portant Statut des Officiers de la Police Nationale du Burundi ;

Vu la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/298 du 28 novembre 2011 portant Organisation du Ministère de la Sécurité Publique ;

Vu le Décret n°100/29 du 18 septembre 2015 portant Révision du décret n° 100/125 du 12 avril 2012 portant Structure, Fonctionnement et Mission du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/ 101 du 03 avril 2013 portant Révision du décret n° 100/180 du 27 Octobre 2009 portant Réorganisation du Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale ;

Vu le Décret 100/268 du 14 novembre 2013 portant Organisation d'un service d'Attaché de sécurité auprès des Ambassades du Burundi à l'Etranger ;

Vu le dossier administratif de l'intéressé ;

Sur proposition des Ministres ayant les Relations Extérieures et de la Coopération Internationale et la Sécurité Publique dans leurs attributions,

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Attaché de sécurité auprès de l'Ambassade du Burundi à la Haye au Pays-Bas:

CPP Léonidas KIZIBA, OPN0135 de la matricule.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale et le Ministre de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 14 décembre 2017,

Pierre NKURUNZIZA.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Gaston SINDIMWO.

LE MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE,

Amb. Alain Aimé NYAMITWE.

LE MINISTRE DE LA SECURITE PUBLIQUE,

Alain Guillaume BUNYONI
Commissaire de Police Chef.